LE VINGT-DEUX MARS DEUX MIL TREIZE, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE Mme DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.
PRESENTS **:** D. HERPIN-POULENAT, M. COTILLON, D. BARBIER-CINTRAT., I. LEPICIER-CAPUTO, E. HELLOT, T. DUBOIS, T. GARDIE, D. DUFOURMANTEL, E. DULUC, E.FREMONT, F. VIELLARD
ABSENT EXCUSE: A. DEVISME donne procuration à D. HERPIN-POULENAT
ABSENTS: Y. POTTIER
F. CARDOSO
SECRETAIRE : D. BARBIER-CINTRAT

Date de convocation:15/03/2013
Date d'affichage: 15/03/2013

Nombre de conseillers
En exercice: 14
Présents: 11
Votants: 12

Après lecture du procès verbal de la dernière séance de Conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité puis signé.
Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux sujets :
♦ SIERC: enfouissement réseaux Rue Montrond
♦ Demande de subvention à l'AEV plantation arbres avenue des Millonets

1- COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET COMMUNE

Le compte de gestion 2012 du receveur est identique au compte administratif 2012 de la commune.
Résultat de clôture de l'exercice 2012:
Section exploitation : + 670 997,51 €
Section investissement : - 104 156,58 €
Pour : 12

2- COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le compte de gestion 2012 du receveur est identique au compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2012 de la commune.
Résultat de clôture de l'exercice 2012:
Section exploitation: + 360 202,87 €
Section investissement: + 4 144,79 €
Pour : 12

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Mme le Maire présente le compte administratif 2012 de la commune qui se décompose comme suit:
FONCTIONNEMENT:
Dépenses : 722 142,69 €
Recettes : 949 112,34 €
Report exercice 2011 : 444 027,86 €
Excédent de fonctionnement: 670 997,51 €
INVESTISSEMENT:
Dépenses : 547 109,09 €
Recettes : 750 285,14 €
Report 2011 : - 307 332,63 €
Déficit d'investissement : - 104 156,58 €
Le Conseil municipal décide de reporter les excédents 2012 sur le budget 2013
Le vote a lieu en l'absence de Mme le Maire.
Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le compte administratif de la commune 2012.

4- COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Mme le Maire présente le compte administratif 2012 de l'eau et de l'assainissement de la commune qui se décompose comme suit :
EXPLOITATION:
Dépenses : 29 930,03 €
Recettes : 43 948,85 €
Reports exercice 2011: + 345 644,05 €
Excédent d'exploitation : 360 202,87 €

INVESTISSEMENT:

Dépenses:	211 071,80 €
Recettes:	258 883,21 €
Report 2011:	- 43 666,62 €
Excédent d'investissement:	4 144,79 €

Le Conseil municipal décide de reporter les excédents 2012 sur le budget 2013.
Le vote a lieu en l'absence de Mme le Maire.
Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le compte administratif d'assainissement 2012.

5- LES TAXES LOCALES 2013

Madame le Maire propose aux conseillers de ne pas augmenter les 3 taxes. Elles se décomposent ainsi:

Taxe d'habitation:	14,26 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties:	12,60 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties:	40,63 %
Le produit attendu des 3 taxes s'élève à :	468 952 €
Taxe professionnelle:	20,43 %
Produit prévisionnel total pour 2012 :	492 652 €

Vote
Pour : 12

6- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2013

Le compte administratif 2012 fait apparaître:
Un résultat négatif d'investissement de 104 156,58 €.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'affecter au compte 1068 de la section d'investissement la somme 104 156,58 €.

7- LES SUBVENTIONS 2013

Madame le Maire propose :
A l'article 6574 :

Foyer rural	6 500 €
Relais Cartable	22 200 €
La Colline	100 €
Anciens Combattants	150 €
Les Amis de Vétheuil	150 €
Tennis club de Vétheuil	274 €
Club de Foot	274 €
Les Camarguais	250 €
Association des Secrétaires Généraux	15 €
Association des pompiers	150 €
UMVO	200 €
AMA	450 €
AMIF	83 €
AMF	143 €
La Seine en partage	88 €
Réserves	200 €

A l'article 657361 :

Caisse des Ecoles	24 084,60 €

A l'article 657362

CCAS	1 114,32 €

Madame le Maire explique, par ailleurs, que plusieurs associations communales bénéficient d'avantages en nature ou autres de la part de la commune et ayant une répercussion financière pour cette dernière ; il s'agit de petits travaux d'entretien effectués par le personnel communal et qui ne sont pas quantifiés ici ; il s'agit également de travaux plus importants effectués pour améliorer les conditions d'exercice des associations avec l'intervention d'entreprises payées par la commune (terrassement, plomberie, électricité, aménagement…). Il convient donc de ne pas oublier cette situation.
Pour : 12

8- BUDGET PRIMITIF 2013

Madame le Maire présente le budget primitif de l'année 2013 et donne toutes explications nécessaires à sa bonne compréhension.
Les dépenses et les recettes s'établissent ainsi:

FONCTIONNEMENT:

Dépenses	1 388 575,93 €
Recettes	1 388 575,93 €

INVESTISSEMENT:

Dépenses	821 456,58 €
Recettes	821 456,58 €

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 218 838,05 €
Vote
Pour : 12

9-. REDEVANCE EAU 2013- REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2013

A compter du 01/01/2013
Madame le Maire propose que:
la redevance d'eau soit fixée à 0,531 € le m^3
Madame le Maire propose que:
la redevance assainissement soit fixée à 0,420 € le m^3
Vote
Pour : 12

10- BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2013

Les dépenses et les recettes 2013 s'établissent ainsi:

EXPLOITATION:

Dépenses:	402 809,17 €
Recettes:	402 809,17 €

INVESTISSEMENT:

Dépenses:	331 090,79 €
Recettes:	331 090,79 €

Vote
Pour : 12

11- PRIX DU REPAS DE CANTINE

Mme le Maire propose que le prix du repas de cantine soit fixé à 3,70 € à partir du 1er septembre 2013.
Mme le Maire précise que l'augmentation reste toujours modérée face au coût réel du repas pour la collectivité. En effet, une rapide analyse des coûts réels de fonctionnement du restaurant scolaire ont permis de mettre en évidence un coût minimum de 4,15 € par repas. Cette étude sera affinée dans les prochaines semaines et les résultats en seront communiqués au Conseil municipal.
Le Conseil adopte à l'unanimité ce nouveau tarif à compter de la rentrée de septembre 2013.

12- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Mme le Maire fait part aux conseillers de la demande de M. Jean-Jacques Albold concernant l'installation de sa crêperie ambulante sur la partie communale des Bords de Seine à Vétheuil ; elle demande l'accord des conseillers sur ce point et propose, s'ils sont favorables, de renouveler la convention d'occupation temporaire du domaine public et de l'ouvrir aux jours de la semaine. Mme la Maire propose des clarifications concernant la facturation de l'électricité et de l'eau.
Après discussions, Mme le Maire propose aux conseillers de l'autoriser à signer la convention sur ces nouvelles bases.
Le Conseil accepte à l'unanimité l'installation de la crêperie ambulante et autorise Mme le Maire à signer la convention.

13- VAL D'OISE HABITAT: DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT

Dans le cadre du développement de son patrimoine, Val d'Oise Habitat va engager un programme de construction de 2 logements rue Montrond, pour un investissement de 358 004 € TTC dont 322 204 € d'emprunt PLS (prêt locatif social) prévu à la Caisse des Dépôts.
Conformément à la demande de VOH, Mme le Maire demande au conseil d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 322 204 €, souscrit par VOH auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
Pour :12

14- ETAT DE DIVISION MARPA CRECHE

Mme la Maire présente au Conseil le plan de division parcellaire et l'état descriptif de division volumétrique établi par le cabinet Picot et Merlini géomètres à Eaubonne concernant la MARPA, la crêche, un parking et deux logements.
Après avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'état descriptif de division en volume du lot MARPA/Crêche.

15- ETUDE DE PROJET D'OUVERTURE DU RU A CIEL OUVERT EN BORDS DE SEINE

Mme le Maire rappelle au Conseil que la signature du contrat de bassin des rus du Roy a été effectuée le 12 décembre 2012. Le contrat prend effet le 01/01/2012 pour une durée de 4 ans.
Durant cette période un programme d'actions est établi.
L'ouverture du ru à ciel ouvert en bords de Seine est une action inscrite dans le contrat de bassin. Mme le Maire propose au Conseil d'effectuer une étude d'avant projet, comme c'est inscrit au contrat de bassin pour cette opération, et de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, le Conseil général et le Conseil régional, des subventions.
Le Conseil autorise à l'unanimité Mme le Maire à lancer l'étude d'avant projet et demander les subventions se rapportant à ce dossier.

16- STATUTS SMSO : MODIFICATIONS

Mme le Maire explique que les statuts du SMSO ont été modifiés.
En effet, le syndicat n'assure plus la maîtrise d'ouvrage des opérations concernant les accès et circulations douces aménagés dans le cadre de ses programmes d'investissement ou de gros entretien.
Compte tenu de ces modifications, le Conseil accepte à l'unanimité les modifications apportées aux statuts du SMSO.

17- PROLONGATION TEMPORAIRE DES CONTRATS D'AFFERMAGE AVEC LA LYONNAISE

Mme le Maire rappelle au Conseil que les contrats d'affermage eau et assainissement avec la Lyonnaise arrivent à échéance le 30 avril 2013.
La procédure de Délégation de service public lancée depuis plusieurs mois s'achève avec l'étude des offres. Afin de terminer la procédure en cours, il convient de prolonger la durée des contrats actuels de 2 mois, l'attribution de la DSP se fera durant cette période. Mme le Maire propose donc au Conseil de signer un avenant de prolongation d'affermage d'une durée de 2 mois avec la Lyonnaise. Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer un avenant.

18- ENQUÊTE PUBLIQUE SAINT MARTIN LA GARENNE

La demande de la société Lafarge concerne le renouvellement et l'extension d'autorisation d'exploiter une carrière et l'autorisation de défrichement à St Martin le Garenne au lieu-dit « Bois de la Plaine », sur 70 ha (autorisation de renouvellement d'exploiter sur 39 ha et extension sur 31 ha)
Considérant les classements actuels de l'ensemble du site :

- site inscrit
- ZNIEFF de type 1 et 2
- Site NATURA 2000
- Site d'intérêt écologique prioritaire,

Considérant que le secteur d'autorisation de renouvellement figure sur le plan du PNR comme zone de carrière autorisée ou en cours d'instruction,
Considérant que le site d'extension n'est pas répertorié en zone de carrière dans le plan du PNR et fait partie du site Natura 2000,
Mme le Maire propose au Conseil de donner un avis favorable au renouvellement d'exploitation sur les 39 ha et un avis défavorable sur les 31 ha d'extension, au motif que la création de cette zone d'extension de 31 ha aura une incidence notable sur la zone Natura 2000, sur certaines espèces protégées, sur les habitats et espèces de la ZNIEFF de type 1 « Bois de la Garenne et ses abords »
Le Conseil se prononce favorablement sur cette proposition.
Pour : 11 Abstention : 1

19- ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE MONTROND

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux Rue Montrond, Mme le Maire fait part d'un courrier du SIERC informant la commune du surcoût lié à la qualité des équipements retenus. Le montant des travaux est évalué à 119 215 € HT.
La participation de la commune, compte tenu de la plus value sur les lanternes en cuivre, s'élèverait à 40 233 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande de participation, autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier et dit que les crédits sont inscrits au budget 2013 de la commune.

20- AGENCE DES ESPACES VERTS: Demande de subvention

Mme le Maire propose aux conseillers de demander à l'Agence des Espaces Verts une subvention concernant la re plantation de tilleuls avenue des Millonets sachant que l'alignement d'arbres est inscrit au PLU de la commune.
Ces travaux s'inscrivent dans un schéma général des plantations de la commune. L'alignement des arbres de l'avenue des Millonets fait partie du patrimoine arboré de la celle-ci.
Le Conseil décide à l'unanimité de solliciter l'aide de l'AEV.

Mme le Maire lève la séance à minuit et demi.

Toutes les questions à soumettre à délibérations auprès du Conseil municipal étant épuisées, le procès verbal a été signé après lecture faite.